



Le Tribunal Judiciaire de PRIVAS souhaite compléter l'équipe des conciliateurs de justice de l'arrondissement judiciaire (département de l'Ardèche).

Auxiliaire occasionnel de justice, le conciliateur de justice intervient bénévolement dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin de rechercher un accord amiable entre elles : troubles du voisinage, baux d'habitation, copropriété...

Pour devenir conciliateur de justice, il faut être majeur, jouir de ses droits civiques et politiques, n'être investi d'aucun mandat électif dans le ressort du Tribunal Judiciaire (département de l'Ardèche), ne pas exercer d'activité judiciaire à quelque titre que ce soit, justifier d'une formation ou d'une expérience juridique et de compétences vous qualifiant particulièrement pour exercer ces fonctions.

Documents à fournir :

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae

Compétences :

- Capacité d'écoute, Empathie
- Disponibilité
- Connaissance du droit
- Diplomatie

Dossier de candidature à déposer par mail à recrutement.tj-privas@justice.fr

Plus d'informations au secrétariat du CDAD :

04 75 66 40 00 / cdad.ardeche@justice.fr



Le conciliateur de justice ne perçoit pas de rémunération, il exerce ses fonctions à titre bénévole. Il est néanmoins remboursé de ses frais de déplacements et perçoit une indemnité forfaitaire annuelle.